



LETTRE OUVERTE

A l'attention de
Madame Anne HIDALGO
Maire de Paris
5, rue Lobau
75004 paris

Paris, le 23 novembre 2022

Objet : Lettre ouverte n° 4 au sujet des élections professionnelles 2022

Madame la Maire de Paris,

Nous sommes à 8 jours de l'ouverture du scrutin des élections professionnelles 2022 et nous constatons que les conditions requises pour une large participation ne sont toujours pas réunies.

Pourtant, dès le 7 janvier 2022 la CGT a alerté le maire adjoint chargé des personnels par le biais d'une lettre ouverte sur votre choix politique quant au mode électoral mis en place.

Dans cette 1^{ère} lettre, la CGT pointait, déjà, le risque d'inégalité de traitement entre les agents, ainsi que le risque d'une chute inéluctable du taux de participation, tout particulièrement des agents de la catégorie C.

Puis, les 21 juin et 18 octobre 2022, deux autres lettres ouvertes vous alertaient directement quant à votre capacité d'organiser les élections professionnelles des agents de la collectivité parisienne sur le mode du vote électronique.

Ces 3 lettres sont restées sans réponse.

La CGT Ville de Paris, n'a eu de cesse de revendiquer le mode de scrutin à l'urne, seul mode de scrutin à posséder la dimension collective et démocratique nécessaire à l'accès égal de tous les personnels, quelle que soit leur catégorie et quel que soit leur champ professionnel.

La CGT a fait la démonstration tout au long des concertations dans le cadre du processus électoral que vous avez délibérément refusé d'engager les moyens nécessaires pour que la totalité des agents de la première collectivité de France soit à égalité pour leurs élections professionnelles.

En effet, vous avez l'ambition, depuis 2014, de mettre en place le vote électronique pour les élections professionnelles des personnels de la Ville de Paris, malgré votre attachement au vote à l'urne proclamé dans vos livres.

En 2018, vous avez décidé que les élections professionnelles se feraient par correspondance. Et face au fiasco du dépouillement, des milliers de retour de courriers liés aux adresses postales erronées des agents...

Vous n'en avez tiré aucune leçon quant au taux de participation, alors même que vous aviez exprimé que ce mode de scrutin entraînerait une hausse.

Et vous avez attendu l'été 2022 pour vous pencher sur la problématique de milliers d'agents de la Mairie de Paris ne possédant pas de boîte mail professionnelles opérationnelles leur permettant d'obtenir le mot de passe obligatoire pour participer à leurs élections prévues début décembre 2022.

Pourtant, vous déclariez en mars 2022, dans une interview écrite, réalisée en partenariat avec le Cercle de la réforme de l'État alors que vous étiez candidate aux élections présidentielles, à une question posée sur le sujet de la numérisation des services publics :

« (...) La numérisation ouvre des possibilités de simplification pour nos concitoyens dans un grand nombre de cas de figure. C'est un fait et nous devons accompagner cette évolution (...) Les recommandations du dernier rapport de la défenseure aux droits doivent être prises en considération. Par ailleurs, les collectivités locales sont en mesure d'apporter une réponse à la fracture numérique, qu'il s'agisse d'un problème lié aux infrastructures ou à l'illectronisme. »

Anne Hidalgo, le 04 mars 2022 dans « acteurs publics »

Nous pouvons encore une fois témoigner d'une part de la discordance de vos déclarations, dans l'accompagnement de cette évolution numérique pour les 26 000 agents de votre collectivité qui ne possèdent pas de boîte mail professionnelle opérationnelles, et d'autre part de la considération que vous leur portez suite aux recommandations de la défenseure aux droits ou encore votre affirmation qu'une collectivité locale est en mesure d'apporter une réponse à la fracture numérique...

Vous n'intégriez sûrement pas la Ville de Paris et ses agents sur la question posée au moment de votre réponse, en vous projetant Présidente de la France en capacité de régler la fracture numérique sur l'ensemble du territoire !

Alors, faisons un point d'étape au 23 novembre 2022, sur la fracture numérique entre les personnels de la Ville de Paris, qui inéluctablement risque d'impacter la participation et les résultats.

Lors du dernier comité de concertation avec la DRH le 16 novembre 2022, nous en étions à 13% d'activation de boîtes mails « @vdp.paris.fr » sur les 26000, soit potentiellement 22 620 agents sur 63984 électeurs qui n'auraient pas accès aux scrutins de vote, près d'un agent sur trois !

Par ailleurs, nous savons que le taux d'activation d'ouverture des boîtes « @vdp.paris.fr » est de 18% (DEVE-DPE) et qu'il est regrettable que les organisations syndicales représentatives des autres directions n'en soient pas informés de la même manière.

Actuellement, des agents de terrain concernés par l'ouverture de cette boîte mail « @vdp.paris.fr » désirant saisir l'assistance téléphonique pour pouvoir le faire se voient répondre : « Vous n'existez pas informatiquement même si vous existez au niveau ressources humaines, on ne peut rien faire pour vous ».

La CGT Ville de Paris a communiqué à la DRH quelques exemples avec Direction, nom, prénom et numéro de SOI, dont certains restent encore sans réponse.

Nous rappelons qu'un responsable de la DSIN présent sur le site Gymnase Fédération – 16 rue de la Fédération dans le 15^{ème} arrondissement, en présence de la DRH lors des visites de sites le 11 octobre 2022 avec les organisations syndicales, nous avait confirmé que certains agents dit « de terrain » n'existaient pas informatiquement parlant.

La DRH ne nous a pas répondu clairement sur ce point.

Certains agents en détachement, s'entendent répondre que leur SOI ne fonctionne pas pour la ville de Paris et il leur est conseillé de se rapprocher de leur UGD ? Marseille, Lille...

Pour d'autres, ils restent en attente du rappel de l'assistance téléphonique qui n'a pas les moyens de gérer la situation en temps réel !

Nous apprenions encore le 16 novembre 2022, que certaines directions avaient remis en main propre aux agents un courrier avec le bulletin de paie d'octobre 2022 sur les modalités des élections et en particulier sur l'importance d'ouvrir sa boîte mail professionnelle (DPE-DEVE et DFPE), alors que d'autres nombreuses directions de la Ville ne respectent pas les consignes de la DRH.

Certaines directions n'ont débuté les concertations avec les organisations syndicales représentatives qu'au mois de novembre 2022 (DPE).

Les consignes à destination des chefs de services, de leurs équipes encadrantes jusqu'au encadrants de proximité n'ont démarré qu'à la mi-novembre 2022...

Alors que le plan de communication établi par la DRH (notice technique annexe 10, pages 63-64-65) visant à informer les agents de la tenue des scrutins et à les familiariser avec le mode de vote électronique, devait être suivi et encouragé à

destination notamment des encadrants de proximité en septembre, octobre 2022 avec à disposition des kits de communication incluant des tutoriels élaborés pour ces encadrants, chargés de les relayer auprès de leurs équipes...

Un Exemple de non-respect du plan de communication DRH : Un numéro d'assistance téléphonique erroné a été affiché dans tous les lieux de travail de la DPE le 04 novembre 2022 par l'intermédiaire du « DPE flash – 111 ».

Le 07 novembre 2022 la DPE écrit un erratum dans tous les services en stipulant qu'une coquille s'est glissée dans ce DPE Flash-111, sans donner de consignes ni même prendre la peine de rééditer le document pour s'assurer de la bonne communication du bon numéro de téléphone de l'assistance.

Il faudra attendre le comité de concertation du 09 novembre entre la DPE et les organisations syndicales représentatives pour qu'un « DPE Flash daté du 11 novembre » soit refait à la demande de la CGT pour que les choses soient corrigées !!!

Tout le travail de formation, de communication et de sensibilisation auprès des agents qui sont en iniquité de traitement concernant l'outil informatique, qui n'est pas leur outil de travail, n'a pas été fait et le résultat se perçoit distinctement dans le nombre de boîte mail professionnelles temporaires « @vdp.paris.fr » opérationnelles à ce jour.

Si l'identifiant de vote a été envoyé à tous les agents par courrier à domicile en novembre, il est à noter que ce courrier n'a pas été siglé « ELECTIONS PROFESSIONNELLES » à l'instar de celui contenant la propagande électorale.

Le lancement de la campagne de communication a été prévu dès le 18 mars 2022.

La CGT Ville de Paris, vous informe aussi, que les moyens de propagande syndicale qui peuvent se faire par l'intermédiaire de « Lutèce » à l'adresse des agents de la collectivité parisienne, pour ceux qui ont la chance d'avoir une boîte mail professionnelle fonctionnelle, représentent un fiasco supplémentaire, dû aux moyens mis par la Ville dans la création des listes de diffusions permettant théoriquement de s'adresser à certains groupes d'agents.

Comme pour l'assistance téléphonique, les interlocuteurs de la DSIN chargés de répondre aux problèmes techniques remontés par les organisations syndicales n'ont pas toujours les moyens de répondre en temps réel !

Le 16 novembre 2022, nous en étions toujours pour les organisations syndicales à devoir nous occuper en partie de la logistique informatique pour créer soi-même des listes de diffusions élaborées.

Concernant l'affichage syndical sur les lieux de travail, nous constatons encore trop souvent que les panneaux mis à disposition par l'employeur sont obligatoires mais sont inexistantes, malgré des relances par la CGT auprès des directions concernées comme à la DPE et la DFPE

Cerise sur le gâteau, depuis l'ouverture de la plateforme Neovote à la mi-novembre, nous avons pu constater un différentiel du nombre d'électeurs avec la liste des électeurs fournie par la DRH fin septembre 2022 aux organisations syndicales :

Sur la liste de septembre des électeurs potentiels : 63984 qui inclus les personnels des administrations annexes

Sur la liste Néovote des électeurs potentiels : 59170

Soit un différentiel de moins 4814 électeurs

Nous avons déduit les électeurs potentiels suivants :

CASVP : 2611

EPPM : 679

Crédit Municipal : 4

ESPCI : 56

EIVP : 12

Ecole du Breuil : 61

Caisses des écoles : 109

Soit un total de 3532 électeurs.

Si l'on retranche 3532 à 63984 cela fait 60452 électeurs alors que la liste Neovote en compte 59170 soit encore un différentiel de moins 1282 électeurs.

Pour essayer de comprendre où sont passés ces électeurs, nous avons croisé la liste fournie en septembre 2022 et celle de Neovote.

A ce jour, nous avons vérifié 13171 électeurs sur la liste Néovote soit 22,59 % de cette liste et 16967 électeurs sur la liste fournie en septembre 2022 soit 28,06 % de cette dernière.

Il apparaît que nous avons 421 électeurs sur la liste Néovote que nous n'avons pas sur la liste fournie en septembre et nous avons 664 électeurs qui n'apparaissent plus sur la liste Néovote alors qu'ils sont sur la liste fournie en septembre ?!?!

Nous avons comparé ces 421 électeurs par rapport au fichier « balsogo-mail » nous avons retrouvé 135 de ces électeurs. Quid des 286 restant ont-ils une boîte outlook ? Aucun moyen de le vérifier ?

Les organisations syndicales n'ont aucun moyen de savoir si les 286 électeurs présents sur la liste Neovote sont de vrais électeurs puisqu'elles n'ont aucune information sur leur Catégorie, Corps, Direction, s'ils sont titulaires, non titulaires... On pourrait penser à une potentielle fraude massive de la part de la ville de Paris.

En ce qui concerne les 664 personnels inscrits sur la liste de septembre 2022 et non présents sur la liste Néovote que sont-ils devenus ?

Nous avons leur Catégorie, Corps, Direction, ils sont titulaires ou non-titulaires, agents détachés, en formation, en congés longue durée, longue maladie, parental, en mi-temps thérapeutique...

Les apprentis votent au CST de leur direction ainsi qu'au CST Central. Ors, tous n'apparaissent pas sur la liste Néovote.

La CGT réitère que soit communiqué en comparaison du nombre d'électeurs le nombre de boîtes mails professionnelles nominatives attribués et fonctionnelles par direction. (outlook et vdp.paris.fr)

La CGT demande des réponses claires aux questions posées, une transparence totale sur l'ensemble des scrutins.

La CGT ville de Paris prendra toutes ses responsabilités le jour du scellement des urnes si des interrogations persistent, notamment sur la compréhension et la transparence du nombre d'électeurs.

Dans de telles conditions, la CGT ville de Paris réitère dans cette 4^{ème} lettre ouverte une demande urgente d'organiser la tenue des scrutins à l'urne.

Madame la Maire de Paris, vous répondrez ou vous ignorerez encore une fois cet ultime mise en garde de la première organisation syndicale représentative à la Ville de Paris, mais vous porterez l'échec de l'accessibilité au vote d'un grand nombre d'agent de la collectivité à ce grand rendez-vous de la vie démocratique, qui évidemment entrainera des conséquences que nous avons déjà abordées.

Veillez recevoir, Madame la Maire de Paris, nos salutations syndicales



Pour le Comité CGT Ville de Paris

La coordinatrice

Maria DA COSTA PEREIRA